

Synthèse des résultats du sondage mobilité au sein des entreprises situées dans le Chablais suisse

Introduction

Chablais Région anime, dans le cadre de sa commission Territoire et mobilité, une plateforme d'échanges sur la mobilité qui regroupe plusieurs grandes entreprises du Chablais. Plusieurs rencontres ont été organisées sur la thématique des plans de mobilité d'entreprise. Un sondage a été diffusé entre décembre 2023 et février 2024, permettant de dresser un premier diagnostic des pratiques de mobilité au sein d'une dizaine d'entreprises localisées dans le Chablais. Les entreprises ayant pris part à cette démarche sont les suivantes :

- ALPS Automation SA, Vouvry
- AISA Automation Industrielle SA, Vouvry
- Del West, Roche
- MANE SA, Vouvry
- Mines de Sel et Saline de Bex, Bex
- Hôpital Riviera-Chablais (HRC), Rennaz
- Hugo Reitzel, Aigle
- Satom SA, Monthey
- Siegfried, Evionnaz
- Syngenta, Monthey
- TRB Chemedica SA, Vouvry

À noter que certaines entreprises importantes du Chablais parties prenantes de la plateforme d'échange n'ont pas participé à ce sondage, notamment CIMO, Alstom et Genedis. Ces entreprises ont en effet déjà entamé des démarches concernant leurs plans de mobilité d'entreprise qui comprenaient la réalisation d'un questionnaire de ce type.

Le questionnaire a été diffusé aux employés de ces onze entreprises par le biais du logiciel Microsoft Forms sous forme anonymisée.

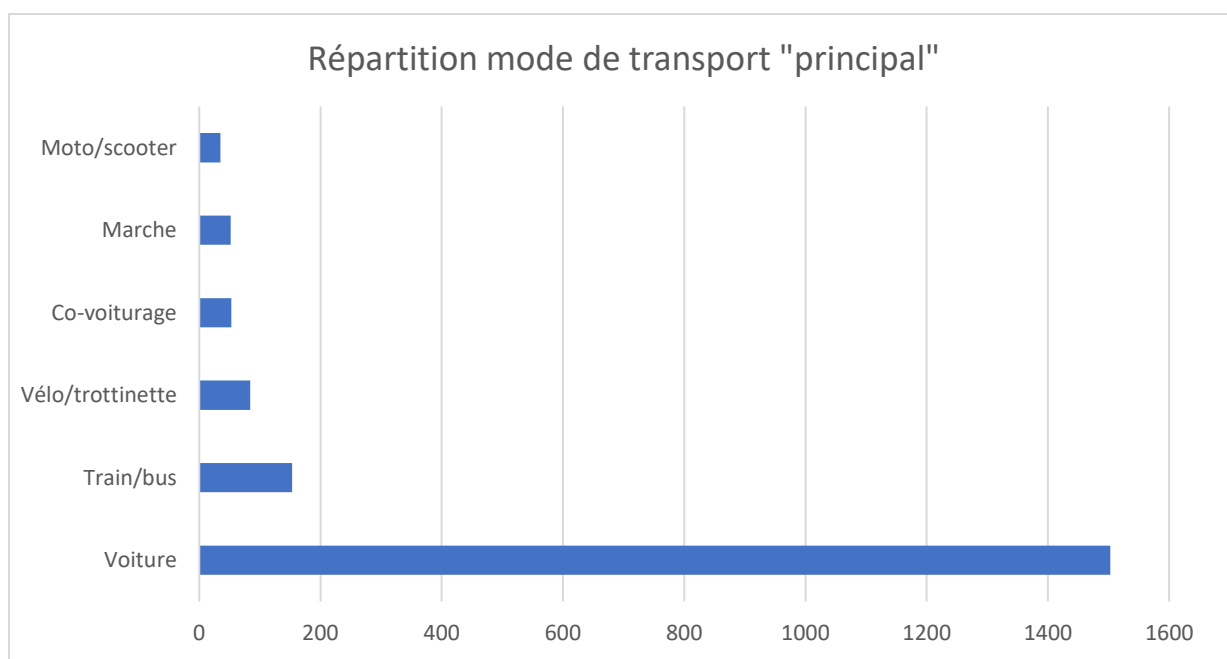
Un total de 1'880 réponses ont été comptabilisées, pour un total de 4'699 collaborateurs, ce qui représente un taux de 40% de réponse. Ce taux de réponse au sondage permet de dresser une esquisse générale des tendances de la mobilité des collaborateurs des entreprises.

Ce questionnaire avait pour vocation de connaître les habitudes de mobilité pendulaire des employés, notamment les modes de transport, les raisons pour lesquelles lesdits modes sont utilisés, la distance entre le lieu de travail et le domicile, ainsi que la durée et le coût de ces déplacements. Il a également permis de prendre connaissance de l'avis des employés concernant l'offre en transports publics à destination du site de l'entreprise, ainsi que l'accessibilité de l'entreprise en mobilité douce. Finalement, les conditions auxquelles les usagers seraient plus enclins à utiliser les transports publics pour ces déplacements ont été recueillies.

Les données à disposition pour l'élaboration de cette synthèse sur les habitudes de mobilité pendulaire des employés ne sont pas exhaustives. Les résultats doivent donc être pris avec des « pincettes » et un certain recul. En effet, les politiques de stationnement (payant/gratuit) au sein des différentes entreprises n'étaient pas connues dans le cadre du sondage. Il en est de même pour les infrastructures à destination de la mobilité douce (parking à vélo couvert et sécurisé, proche du site de l'entreprise). Enfin, la possibilité pour les employés de faire du télétravail ou non n'a pas pu être pris en considération dans l'analyse.

1. Mode de transport principal

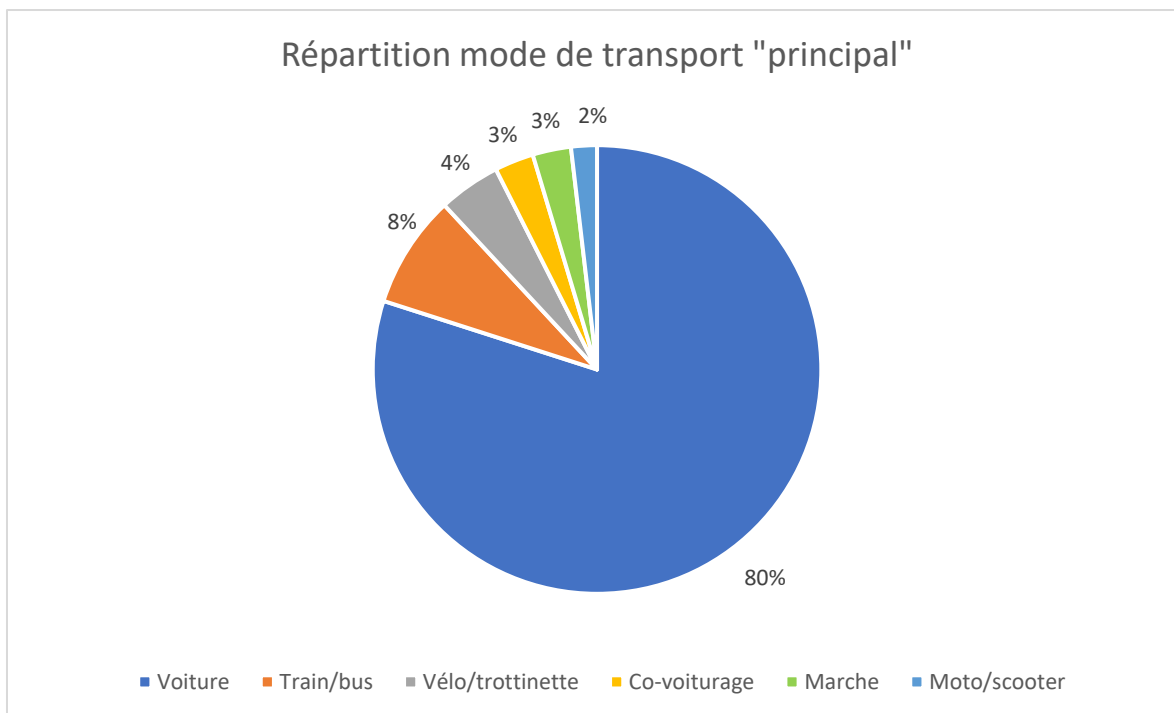
Répartition modale	Nombre
Voiture	1503
Train/bus	153
Vélo/trottinette	84
Co-voiturage	53
Marche	52
Moto/scooter	35



Le premier constat est que la voiture domine très largement en tant que mode de transport le plus utilisé. En effet, 80% des employés utilisent la voiture comme mode de transport principal.

Les transports publics sont le deuxième mode de transport principal le plus utilisé avec 8% des employés qui les utilisent.

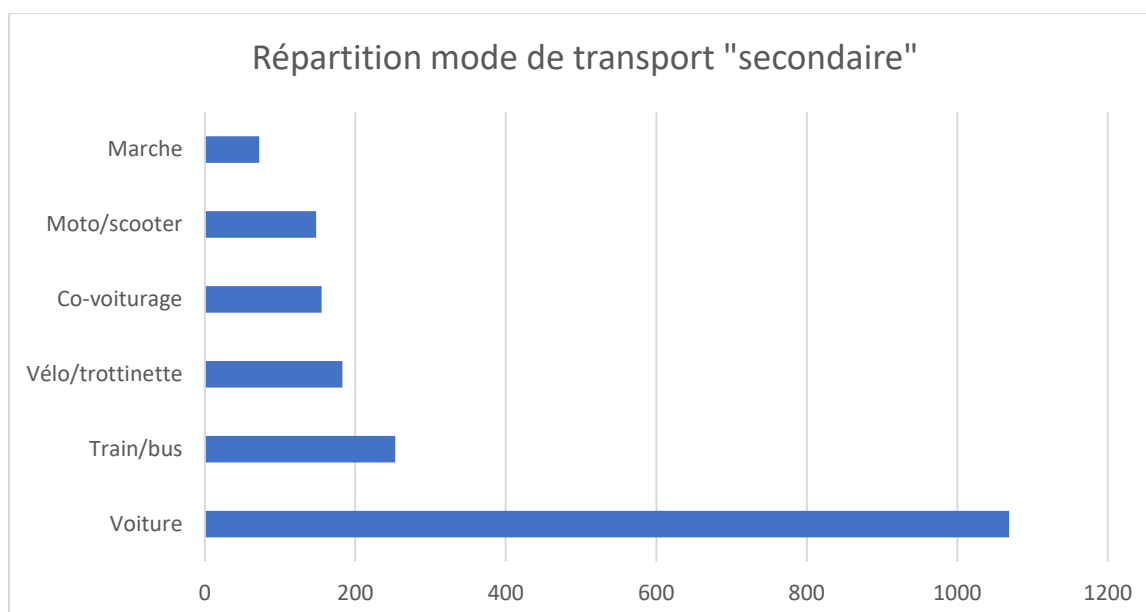
Le vélo et la trottinette représentent le premier choix pour 4% des employés. La marche et le co-voiturage sont tous deux utilisés par 3% des employés. Enfin, les deux roues motorisées sont le mode de transport principal le moins utilisé, avec 2% des employés.



2. Mode de transport secondaire

Par mode de transport secondaire, il est question de l'alternative au mode de transport principal que les employés utilisent. Autrement dit, le deuxième mode de transport le plus utilisé par chaque employé.

Répartition modale	Nombres
Voiture	1069
Train/bus	253
Vélo/trottinette	183
Co-voiturage	155
Moto/scooter	148
Marche	72



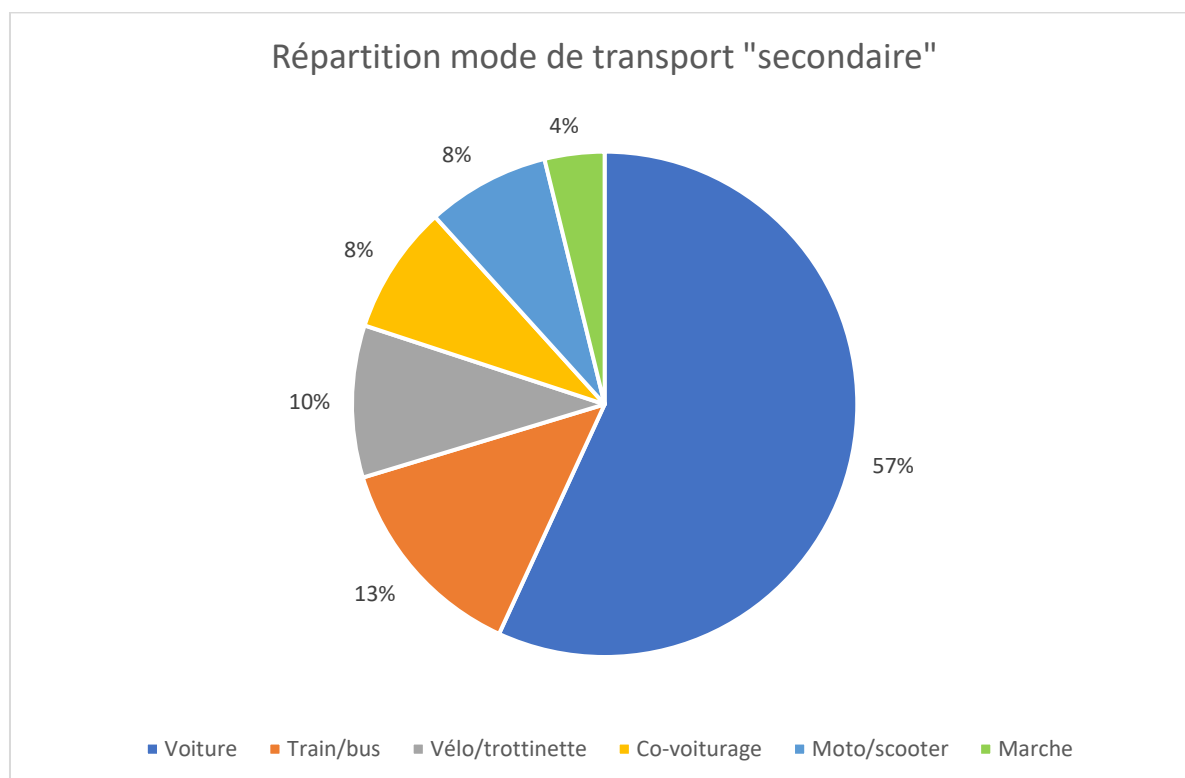
Le mode de transport utilisé en deuxième option par les employés des entreprises situées dans le Chablais suisse est à nouveau la voiture. Ces résultats montrent qu'une grande part des pendulaires n'utilisent que la voiture comme moyen de déplacement pour se rendre au travail.

Le train et le bus sont utilisés par 13% des employés en tant que transport secondaire. Effectuer les trajets en transports publics pourrait donc être un levier d'action permettant de réduire la part modale dédiée à la voiture.

La mobilité douce, avec 10% d'utilisateurs, apparaît également comme une opportunité de report modal.

Le co-voiturage, tout comme les deux roues motorisées, sont utilisés par 8% des employés. Encourager la pratique du co-voiturage pourrait contribuer à réduire le transport individuel motorisé.

La marche est quant à elle utilisée par 4% des employés en tant que mode de transport secondaire.



3. Situation géographique

Près de la moitié des employés (environ 45%) sont domiciliés dans le Chablais vaudois et valaisan.

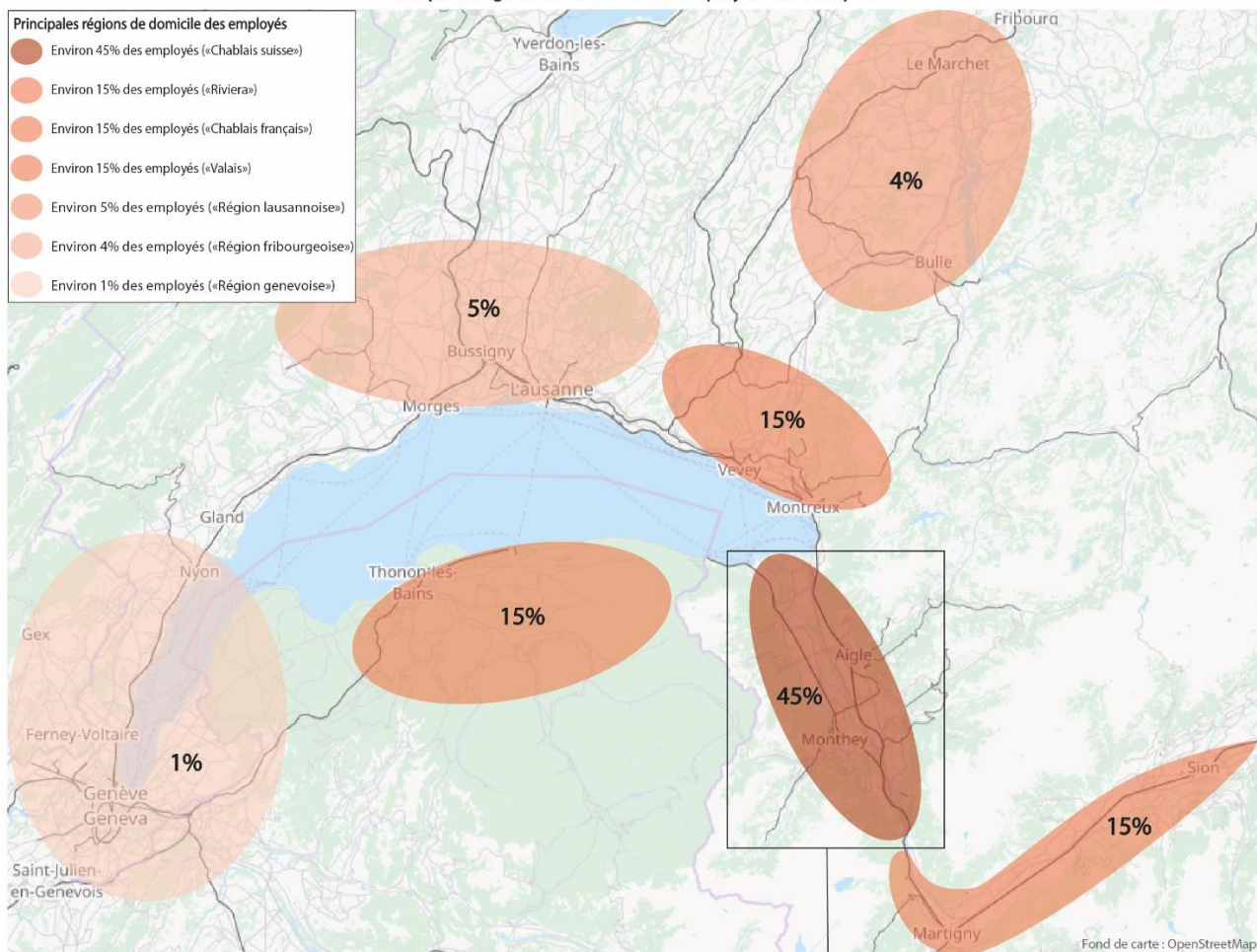
Le Chablais français, le Valais central et la Riviera abritent chacun environ 15% des employés.

Une faible part d'employés habitent dans les régions fribourgeoise (5%), lausannoise (4%) et genevoise (1%).

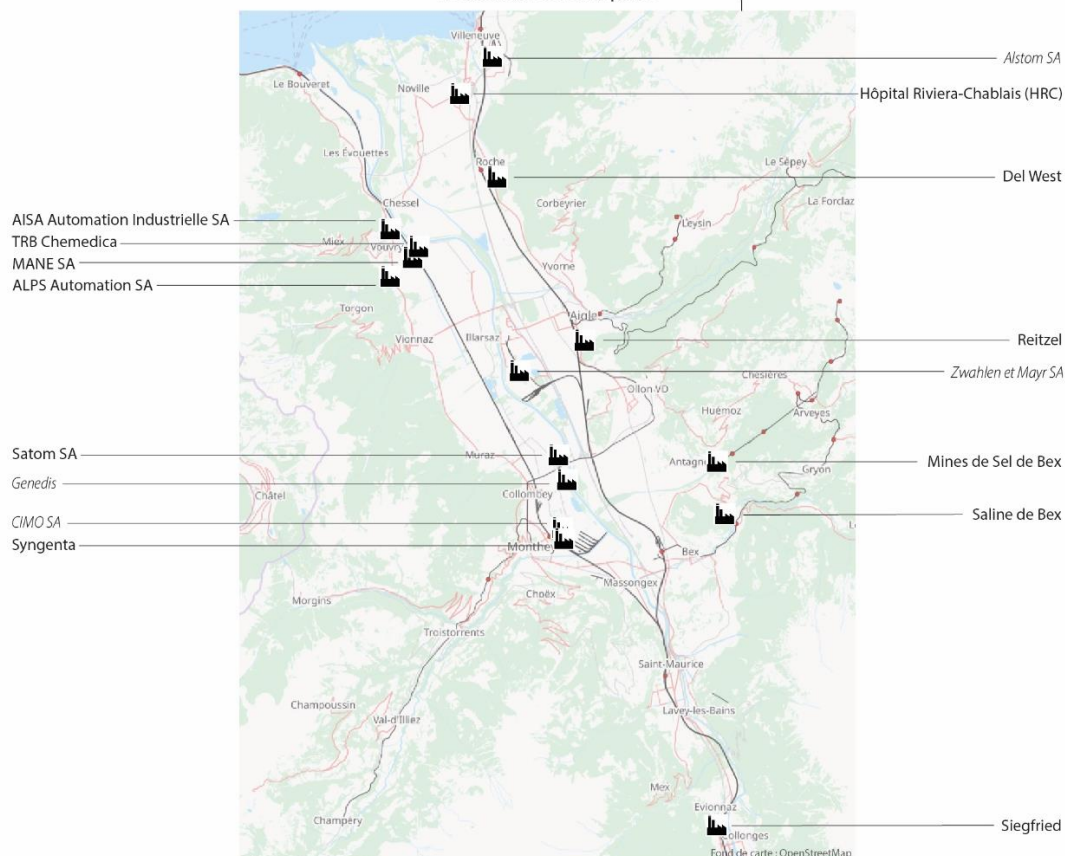
Dans l'ensemble, les employés domiciliés dans la Vallée du Rhône, dans la région lausannoise et la Riviera, disposent de dessertes et de cadences en transports publics satisfaisantes. Ils représentent donc un potentiel de report modal en faveur des TP. Le côté vaudois du Chablais suisse semble néanmoins mieux desservi que le côté valaisan.

Les employés dont le domicile se situe dans les régions frontalières d'Evian-les-Bains et de Thonon-les-Bains, ainsi que ceux n'habitant pas en plaine (coteaux et vallées), évaluent la cadence et les dessertes en TP comme largement perfectibles. Il apparaît donc actuellement difficile de les convaincre d'utiliser les TP.

Principales régions de domicile des employés des entreprises



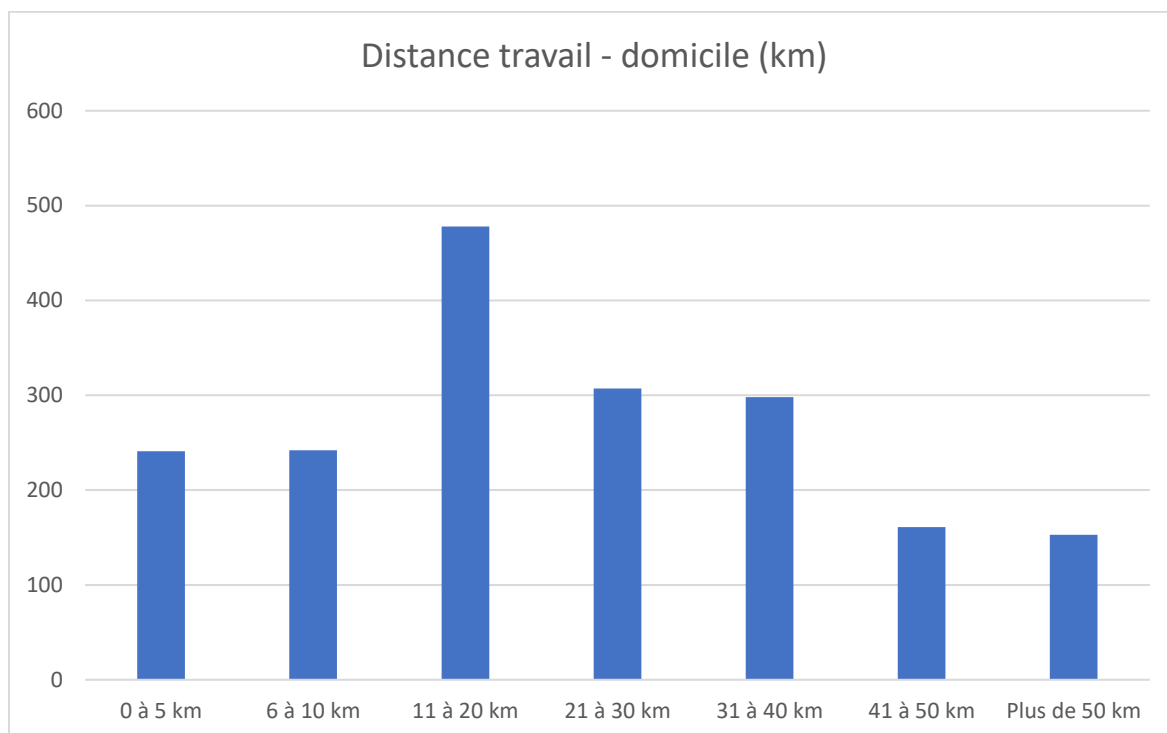
Localisation des entreprises



Au niveau de la répartition des entreprises, le constat est que celles-ci sont relativement dispersées au sein de la plaine du Chablais. Quatre secteurs géographiques sont tout de même identifiables : le Haut-Lac vaudois, Aigle-Bex, Monthey-St-Maurice et le Haut-Lac valaisan. Pour le Haut-Lac valaisan, les 4 entreprises concernées sont situées sur la Commune de Vouvry.

Distance entre le travail et le domicile

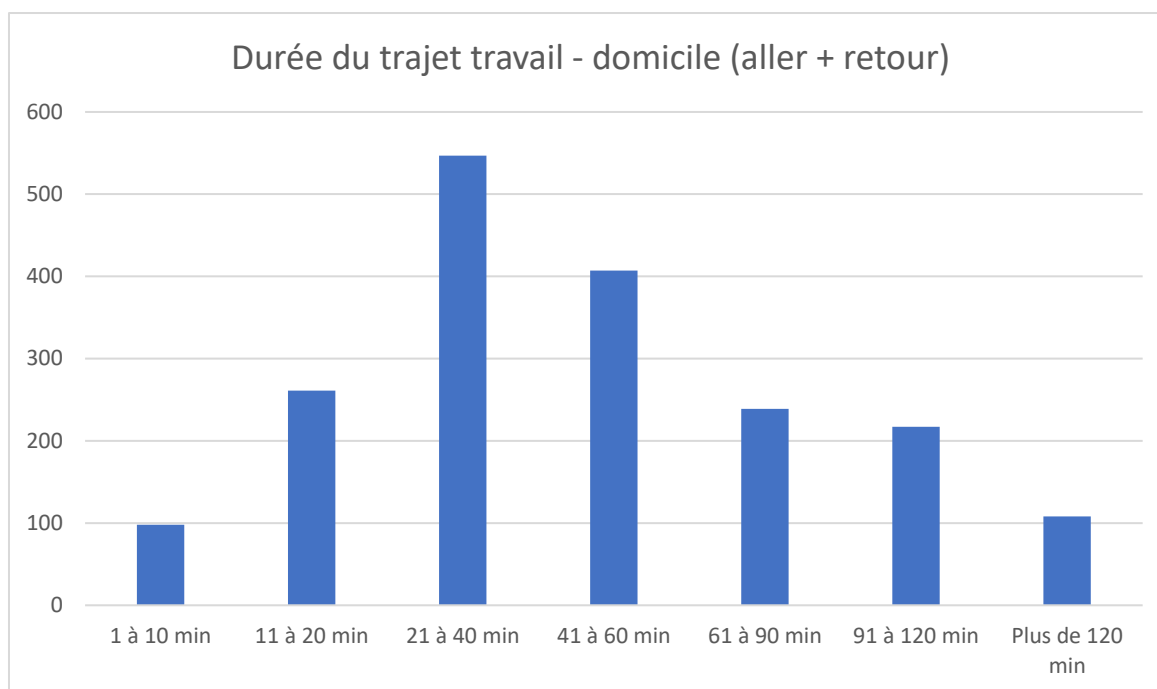
Distance travail - domicile (km)	0 à 5 km	6 à 10 km	11 à 20 km	21 à 30 km	31 à 40 km	41 à 50 km	Plus de 50 km
Nombre	241	242	478	307	298	161	153



Un quart des employés habitent entre 11 et 20 km de leur lieu de travail. 13% des employés vivent à moins de 5 km, cette courte distance représentant une possibilité d'effectuer les déplacements en mobilité douce (vélo/trottinette voire marche). Seulement 17% des employés sont domiciliés à plus de 41 km du lieu de travail. De manière générale, les distances effectuées paraissent raisonnables pour la majorité des employés.

Durée du trajet travail – domicile (aller + retour)

Durée (en min)	1 à 10 min	11 à 20 min	21 à 40 min	41 à 60 min	61 à 90 min	91 à 120 min	Plus de 120 min
Nombre	98	261	547	407	239	217	108



Près de 30% des employés font entre 21 et 40 minutes de trajet quotidiennement, ce qui représente un temps de déplacement relativement faible.

De manière générale, la durée du trajet est corrélée à la distance entre le travail et le domicile. Tout comme les distances exposées auparavant, les temps de trajet apparaissent également raisonnables. Les employés confrontés à la saturation du réseau routier et aux embouteillages semblent être relativement minoritaires.

4. Raisonnements des choix de modes de transport

- **La rapidité** est la raison principale déterminant le choix du mode de transport.
- **Le confort**, qui se couple dans beaucoup de cas avec la rapidité, est le deuxième élément qui revient le plus.
- Les **gains financiers** sont aussi fréquemment cités.
- Le **manque d'alternative à la voiture** est également une raison partagée par plusieurs employés, tout comme **la liberté et la flexibilité que la voiture apporte**.

5. Conditions auxquelles les employés seraient disposés à utiliser les transports publics

- Une **meilleure desserte et cadence** des transports publics apparaît comme une condition indispensable pour la majorité des employés. Notamment avec un **arrêt à proximité de l'entreprise** et **une fréquence de passage plus élevée à proximité du domicile et de l'entreprise**.
- Un **abonnement subventionné par l'employeur** apparaît aussi comme un moyen déterminant pour inciter les employés à utiliser les transports publics.
- Des **horaires** de début et de fin de travail **qui puissent être adaptés** à ceux des transports publics.
- La création d'une **ligne de train Thonon – Evian – Vouvry est évoquée**.
- 8% des employés utilisent déjà les transports publics en tant que mode principal et 13% en tant que secondaire.
- L'utilisation des transports publics demeure une **solution inenvisageable** pour près de 30% des employés.

6. Tableau récapitulatif

Mode de transport	Usage et potentiel
Voiture	<ul style="list-style-type: none"> - Mode de transport le plus largement utilisé, tant comme premier que deuxième choix. - Apporte de la liberté et de la flexibilité. - Certains employés rentrent chez eux à midi ou se déplacent pour des raisons professionnelles, la voiture représente un moyen rapide, flexible et confortable. - Trafic routier et embouteillages allongent les temps de trajet.
Co-voiturage	<ul style="list-style-type: none"> - Peu utilisé comme mode principal (3% des employés). - Représente un mode de transport secondaire non négligeable, avec 8% employés qui l'utilisent. - Potentiel intéressant, notamment dans les régions d'Evian-les-Bains et de Thonon-les-Bains où le nombre d'employés est relativement important et les réseaux de transports publics largement perfectibles. - Encourager cette pratique pourrait contribuer à réduire le transport individuel motorisé.
Moto et scooter	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisé par 2% des employés en tant que mode principal et par 8% en tant que transport secondaire. - Tout comme la voiture, apporte de la liberté et de la flexibilité mais est dépendant du trafic routier et des conditions météorologiques.
Transports publics	<ul style="list-style-type: none"> - Les transports publics (train et bus) sont utilisés par 8% des employés en premier choix et par 13% en second choix. - Près des deux tiers des employés évaluent l'offre en TP à destination de leur entreprise comme insuffisante, avec une fréquence de passage trop faible et un manque d'arrêt à proximité de ces dernières. - Toutefois, dans l'ensemble, les employés domiciliés dans la Vallée du Rhône et dans les régions lausannoise et de la Riviera disposent de dessertes et de cadences en TP satisfaisantes. Ils représentent donc un potentiel de report modal en faveur des TP. Une optimisation du réseau ainsi que le subventionnement d'un abonnement TP par l'employeur encourageraient ces employés à utiliser les TP. - Les employés dont le domicile se situe dans la région frontalière, ainsi que ceux n'habitant pas en plaine, évaluent la cadence et les dessertes en TP comme largement perfectibles. Il apparaît donc difficile de les convaincre d'utiliser les TP. - Bien que la nouvelle ligne de bus 10 de l'EVAD relie désormais la gare SNCF d'Evian à la gare CFF de St-Gingolph, en une quarantaine de minutes, avec une cadence à l'heure, il semble indispensable d'étendre le réseau, d'améliorer les connectivités et d'augmenter les fréquences de passages pour espérer un report modal vers les TP au sein de ces zones géographiques.
Vélo et trottinette	<ul style="list-style-type: none"> - Le vélo et la trottinette représentent le mode principal pour 4% des employés. 10% l'utilisent comme mode secondaire. Ceci montre une certaine affinité pour ce mode de transport par une partie des employés. - Près de 40% des employés jugent l'accessibilité en mobilité douce à leur lieu de travail comme mauvaise, un tiers la considèrent comme moyenne et un quart la jugent bonne ou excellente. - Des cheminements sécurisés et efficaces pour les modes doux pourraient encourager la pratique de ces derniers.
Marche	<ul style="list-style-type: none"> - La distance entre le lieu de travail et le domicile est prépondérante concernant la marche. Les seuls employés utilisant ce mode vivent à moins de 2 km du site de l'entreprise où ils travaillent.

7. Mesures possibles à mettre en place

Plusieurs actions pourraient être mises en place pour améliorer la situation en matière de trajets pendulaires :

- Optimiser la gestion du stationnement sur site (tarification, critères d'attribution) ;
- Promouvoir les transports publics (participation aux frais des abonnements, horaires compatibles) ;
- Promouvoir le co-voiturage (plateforme dédiée, équipes de covoitureurs, avantages ou stationnement gratuit pour ces derniers) ;
- Proposer une navette/bus d'entreprise (véhicules partagés, mise à disposition d'un véhicule de la part de l'entreprise) ;
- Encourager la mobilité douce (parkings vélos, système de vélos en libre-service, subventions à l'achat d'un vélo) ;
- Informer et sensibiliser (communiquer sur les offres en TP et sur les itinéraires possibles en mobilité douce, participation à des événements tels que Bike to work) ;
- Modifier l'organisation du travail (flexibiliser les horaires quand cela est possible, assouplir les possibilités de télétravail).